

Contrat de fourniture de site web à partir d'un modèle

Investis SA — solutions web à partir de templates avec personnalisation

Entre les parties

Le Prestataire:

Investis SA, Via Pretorio 13A, 6900 Lugano, Svizzera
IDE CHE-339.253.743 — E-mail : info@investis.ch
(ci-après « le Prestataire »)

Le Client:

À compléter par le Client :

Nom / Raison sociale

Adresse

NPA et Localité

Pays

IDE / N° TVA (si entreprise)

Personne de contact

E-mail

Téléphone

Art. 1 — Objet du contrat

Le Prestataire réalise pour le Client un site web à partir d'un modèle (template) préexistant de sa bibliothèque, adapté et personnalisé sur la base des contenus et indications fournis par le Client. La prestation consiste en l'adaptation d'un modèle standard et non en la conception d'un site sur mesure, sauf convention écrite distincte relative à un Template sur mesure (art. 4).

Art. 2 — Contenus et matériaux du Client — délai de 10 jours

Le Client s'engage à fournir tous les contenus nécessaires (textes, logo, images, photographies, coordonnées, horaires et toute autre information) dans un délai de 10 jours civils à compter de la signature du présent contrat. Les photographies doivent être fournies dans le même délai. En cas d'absence totale ou partielle des contenus à l'échéance, le Prestataire peut, d'entente, se procurer textes et images moyennant un supplément à convenir ; à défaut, l'art. 10 s'applique.

Art. 3 — Garanties du Client sur les contenus et clause de garantie

Le Client garantit détenir tous les droits (d'auteur, de marque, à l'image et tout autre droit) sur les textes, logos, photographies, images et matériaux fournis, et que ceux-ci ne violent ni les droits de tiers ni les dispositions légales. Le Client garantit en outre que les contenus ne sont pas diffamatoires, trompeurs, illicites ou préjudiciables à des tiers. Le Client tient intégralement indemne et garantit le Prestataire contre toute prétention, action, coût, frais juridiques ou dommages-intérêts découlant de la violation de droits de tiers ou de la loi en lien avec les matériaux ou contenus qu'il fournit ou demande. Le Prestataire n'est pas tenu de vérifier la titularité des droits sur les matériaux du Client et, informé d'une violation, peut retirer les contenus litigieux sans responsabilité.

Art. 4 — Forfait Standard et Template sur mesure

Le Forfait Standard couvre l'adaptation d'un modèle de la bibliothèque au prix standard indiqué ci-dessous. Si le Client demande un template personnalisé ou des fonctionnalités non prévues par le modèle (Template sur mesure), le prix est fixé ad hoc par une offre distincte acceptée par écrit, qui fait partie intégrante du présent contrat.

Art. 5 — Prix — frais de mise en place et redevance mensuelle

La rémunération se compose de : (a) des frais de mise en place uniques pour l'adaptation et la mise en ligne du modèle, et (b) d'une redevance mensuelle récurrente débitée automatiquement par carte de crédit via Stripe. Les montants effectifs, convenus entre les parties, sont ceux indiqués dans l'encadré tarifaire ci-dessous. Tous les prix s'entendent hors TVA le cas échéant.

Art. 6 — Ce que comprend la redevance mensuelle

La redevance mensuelle comprend : la licence d'utilisation du site basé sur le modèle, l'hébergement sur le réseau cloud Cloudflare, le certificat SSL, la maintenance ordinaire, les mises à jour techniques et de sécurité de la plateforme, la surveillance de base de la disponibilité et l'assistance pour les dysfonctionnements imputables au Prestataire. L'hébergement de base est fourni sur l'infrastructure Cloudflare ; si le Client demande un hébergement sur territoire suisse, le prix correspondant est convenu séparément. La redevance NE comprend PAS : les modifications de contenu ou de mise en page demandées par le Client après la livraison, les nouvelles pages ou fonctionnalités, les interventions graphiques extraordinaires, le nom de domaine (art. 7), les campagnes publicitaires, la production de contenus et de photographies. La redevance de base est fixe ; le Prestataire peut l'adapter moyennant un préavis écrit de 30 jours, en cas de variation des coûts d'infrastructure ou de services tiers ; en cas de non-acceptation, le Client peut résilier selon l'art. 20. Ces prestations exclues sont facturées séparément (art. 15).

Art. 7 — Nom de domaine

Le nom de domaine peut être fourni par le Client, qui en reste titulaire et en supporte les coûts, ou acheté et géré par le Prestataire pour le compte du Client moyennant un supplément à convenir. En cas de domaine fourni par le Client, ce dernier s'engage à communiquer sans délai les configurations techniques nécessaires. Le choix est indiqué dans l'encadré tarifaire ci-dessous.

Art. 8 — Modalités de paiement — acompte et solde

Les frais de mise en place sont dus comme suit : 30% à titre d'acompte à la signature du contrat et 70% en solde à la livraison du site approuvé. La redevance mensuelle court dès la mise en ligne du site et est débitée automatiquement via Stripe.

Art. 9 — Résiliation par le Client

Le Client peut se départir du présent contrat à tout moment avant la livraison. Dans ce cas, l'acompte versé (30%) est définitivement acquis au Prestataire à titre d'indemnité et n'est pas remboursable. Le Prestataire facture en outre toute prestation et tout travail déjà exécutés excédant la valeur de l'acompte, calculés au tarif horaire de l'art. 15. Les redevances éventuellement échues restent dues. La résiliation doit être communiquée par écrit.

Art. 10 — Inactivité du Client

Si le Client ne fournit pas les contenus demandés, ne répond pas aux communications du Prestataire ou ne fournit pas les retours nécessaires à la poursuite du projet pendant une période continue de 30 jours, le Prestataire peut, à son choix : (a) considérer le site livré en l'état et facturer le solde, ou (b) résilier le contrat en conservant l'acompte et en facturant le travail exécuté selon l'art. 9. Dans les deux cas, les délais de livraison du Prestataire sont suspendus pendant toute la durée de l'inactivité.

Art. 11 — Défaut de paiement de la redevance

En cas de défaut de paiement de la redevance mensuelle, le Prestataire adresse au Client un unique rappel écrit (une relance). Passé le délai indiqué dans le rappel sans que le paiement soit intervenu, le Prestataire est autorisé à désactiver la publication du site. Le site est réactivé après le règlement intégral des montants dus. Les montants échus portent un intérêt moratoire de 5% par an ; les frais de rappel et de recouvrement sont à la charge du Client. La désactivation n'éteint ni la dette échue ni les redevances dues jusqu'à la résiliation éventuelle selon l'art. 20.

Art. 12 — Résiliation du contrat

Sous réserve de l'art. 11, si le site reste désactivé pour défaut de paiement pendant 60 jours, le Prestataire peut résilier définitivement le contrat avec effet immédiat, cesser l'hébergement et supprimer le site et ses données, tous les montants échus restant dus. Chaque partie peut en outre résilier le contrat avec effet immédiat en cas de violation grave de l'autre partie non réparée dans un délai raisonnable après mise en demeure écrite. La résiliation ne porte pas atteinte aux droits déjà acquis.

Art. 13 — Révisions

Pour le Forfait Standard, jusqu'à 3 cycles de révision sur le modèle adapté sont inclus, à exercer dans un délai raisonnable. Chaque cycle regroupe les demandes de modification du Client en un ensemble cohérent. Les révisions

au-delà du nombre inclus, ou les modifications demandées après l'approbation finale, sont considérées comme des interventions extraordinaires et facturées à l'heure (art. 15).

Art. 14 — Livraison et approbation

À la communication d'achèvement par le Prestataire, le Client dispose d'un délai raisonnable pour vérifier le site et communiquer d'éventuelles observations dans le cadre des cycles de révision inclus. À défaut d'observations dans ce délai, le site est réputé approuvé et il est procédé à la mise en ligne et à la facturation du solde.

Art. 15 — Interventions extraordinaires

Toute prestation non comprise dans la redevance ou excédant les cycles de révision inclus — telles qu'ajouts, nouvelles sections, modifications après approbation, intégrations techniques — est facturée au tarif horaire de CHF 110/heure, après information du Client. Les interventions ne sont exécutées qu'après confirmation du Client.

Art. 16 — Garantie

Le Prestataire garantit pendant 12 mois à compter de la livraison la conformité du site à ce qui a été convenu et la correction gratuite des défauts techniques qui lui sont imputables. La garantie ne couvre pas les dysfonctionnements résultant de modifications par des tiers ou par le Client, des contenus fournis par le Client, de services tiers, d'un usage inapproprié ou de causes externes. Si le Client dispose d'accès au site et y apporte des modifications autonomes, la remise en état éventuelle est facturée selon l'art. 15.

Art. 17 — Absence de garantie de résultat

Le Prestataire fournit une prestation technique de réalisation du site et ne garantit aucun résultat commercial, positionnement dans les moteurs de recherche (SEO), trafic, visibilité ou vente. Toute activité d'optimisation, de marketing ou de publicité est exclue du présent contrat et fait l'objet d'un accord séparé le cas échéant.

Art. 18 — Force majeure et services de tiers

Le Prestataire n'est pas responsable des retards ou inexécutions dus à des causes qui ne lui sont pas imputables, y compris la force majeure, les pannes ou l'indisponibilité d'infrastructures et de services de tiers (dont Cloudflare, Stripe, fournisseurs de domaine, services externes et leurs modifications d'API ou de conditions). Pendant de tels événements, les obligations du Prestataire sont suspendues pour leur durée.

Art. 19 — Propriété, licence d'utilisation du template et droits

Les contenus fournis par le Client restent sa propriété. Le modèle (template), le code, le design et tout élément technique sous-jacent restent la propriété exclusive du Prestataire. Le Prestataire concède au Client une licence d'utilisation non exclusive et non transférable, limitée à la durée de la relation et au seul site objet du présent contrat. Le Client n'acquiert aucun droit sur le template en tant que tel : il lui est interdit de le copier, le répliquer, le revendre, le céder à des tiers ou le réutiliser sur d'autres sites, y compris après la cessation de la relation. À la cessation, la licence d'utilisation s'éteint et le Client ne conserve que ses propres contenus. Le Client autorise le Prestataire à citer le projet parmi ses références, sauf refus écrit.

Art. 20 — Durée et résiliation

La relation relative à la redevance mensuelle est de durée indéterminée et résiliable par chaque partie moyennant un préavis écrit selon les indications ci-dessous ou, à défaut, avec un mois de préavis pour la fin du mois. À la cessation, le Prestataire cesse l'hébergement et la publication du site et la licence d'utilisation du template s'éteint (art. 19) ; les contenus du Client lui sont remis sur demande.

Art. 21 — Responsabilité

Le Prestataire ne répond que des dommages directs causés par sa propre faute grave ou son dol, dans la limite des montants versés par le Client durant les douze mois précédant l'événement. Toute responsabilité pour dommages indirects, pertes de chiffre d'affaires ou de données, et pour les actes de prestataires tiers (Stripe, Cloudflare, fournisseur de domaine, services externes) est exclue. Le Prestataire effectue des sauvegardes périodiques selon des critères raisonnables, mais le Client reste responsable de conserver sa propre copie des contenus. La contestation abusive d'un débit Stripe (chargeback) n'éteint pas la dette et en met les coûts à la charge du Client.

Art. 22 — Protection des données

Les parties traitent les données personnelles dans le respect du droit suisse applicable (nLPD). Le Prestataire traite les données du Client uniquement pour l'exécution du contrat. Les données de paiement sont gérées directement par Stripe en qualité de sous-traitant ; le Prestataire ne conserve pas les données complètes de la carte.

Art. 23 — Cession

Le Client ne peut céder le présent contrat, ni revendre ou transférer à des tiers le site ou la licence d'utilisation du template, sans le consentement écrit du Prestataire. Le Prestataire peut céder le contrat à un ayant cause en le communiquant au Client.

Art. 24 — Droit applicable et for

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence exclusive du for de Lugano, Suisse, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

Art. 25 — Clauses finales

Les modifications et compléments au présent contrat requièrent la forme écrite. La nullité éventuelle d'une clause n'affecte pas la validité des autres. Le présent contrat, avec l'éventuelle offre pour un Template sur mesure, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.

Encadré tarifaire

☐ Forfait Standard	☐ Template sur mesure (ad hoc)
Modèle choisi (réf.)	
Frais de mise en place convenus (CHF)	Redevance mensuelle (CHF)
☐ Domaine fourni par le Client	☐ Domaine acheté par nos soins (supplément)
☐ Recherche de contenus/photos par nos soins (supplément)	

Signatures

En signant, le Client déclare avoir lu et accepté toutes les clauses qui précèdent, y compris les articles sur les délais, la redevance, les révisions, les interventions extraordinaires, la licence du template et le for.

Lieu	Date	Lieu	Date

Signature du Client

Signature du Prestataire